

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service Eau

Dossier suivi par :  
Anthony MARTIN

N/réf. : MB/AR  
PJ :  
Diaporama présenté  
Courriers avis du dossiers ICPE

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : ..... 17 novembre 2022  
Heure de début : .. 10 h 15  
Heure de fin : ..... 12 h 30  
Lieu : ..... Hôtel du département, Laval

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau  
(BUREAU CLE)

Présents : (confère liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté, transmis avec le présent compte-rendu.

### 1. Bilan des CTEau 2020-2022 et Perspectives des CTEau 2023-2025

En premier lieu, les différents CTEau du bassin du SAGE Mayenne et leurs calendriers de mise en œuvre ont été présentés par Monsieur Anthony MARTIN (cellule SAGE). En effet, les CTEau Mayenne médiane, Mayenne aval et Ernée Colmont sont en phase de bilan.

L'ensemble des CTEau ont été présentés de la manière suivante : bilan technique, bilan financier et perspectives 2023-2025.

Le premier CTEau présenté est celui du secteur « *Ernée Colmont* ». Ce CTEau multithématique est composé de 4 maîtres d'ouvrages différents (la Communauté de communes de l'Ernée, le Syndicat de bassin de l'Ernée, la Communauté de communes du Bocage Mayennais et le Syndicat du Nord-Ouest Mayennais).

Le second CTEau présenté est celui du secteur « *Mayenne médiane* ». Ce CTEau est composé de 3 maîtres d'ouvrages (le Syndicat de Bassin de l'Aron, de la Mayenne et de ses Affluents (SYBAMA), du Conseil départemental de la Mayenne et de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne).

Au sein du nouveau contrat, un nouveau maître d'ouvrage sera intégré (Syndicat du Nord Mayenne) afin de développer une démarche préventive pollutions diffuses sur des captages souterrains.

Hôtel du Département  
39 rue Mazagran  
CS 21429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 09 55 21  
✉ sage.mayenne@lameyenne.fr

www.sagemayenne.fr

Enfin, le dernier CTEau présenté est celui du secteur « *Mayenne aval* ». Ce CTEau est composé de 4 maîtres d'ouvrages (le Syndicat de la Jouanne, Laval Agglomération, Vicoin et Ouette (JAVO), Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG), le Conseil Départemental de la Mayenne et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne).

Sur le volet milieux aquatiques, deux nouveaux maîtres d'ouvrages vont intégrer le contrat (Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne et Ville de Louverné).

Au sein du nouveau contrat, un 3<sup>ème</sup> nouveau maître d'ouvrage sera intégré (régie des eaux de Laval agglomération) afin de développer une démarche préventive pollutions diffuses sur des captages souterrains qui sera assurée par le JAVO par convention.

Ces trois CTEau seront présentés lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 14 décembre 2022.

## **2. SAGE Mayenne Eau Cap 2050 : Suivi des études en cours et des actions sans regrets**

Monsieur Anthony MARTIN rappelle les enjeux de la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2050.

Les objectifs et un point d'avancement de ces études ont été présentés.

Pour la CLE du mois de décembre, Monsieur Louis MICHEL souhaite que la CLE délibère pour confirmer son engagement dans la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2050 comme préfiguration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Selon Monsieur Alexandre ROUX (DDT Mayenne), il faut faire attention au calendrier et ne pas s'engager dans une démarche PTGE avant d'avoir les résultats des études SAGE Mayenne Eau Cap 2050.

Selon Madame Hélène DESOBEAU (DREAL PDL) et Monsieur Olivier LEROYER (OFB), il faudra faire le lien entre les études en cours et l'étude HMUC. En effet, si l'étude HMUC n'est pas réalisée selon son cahier des charges bien précis, la procédure PTGE ne pourra être engagée.

## **3. Point divers**

### **a. Dossier pour avis**

- Dossier d'autorisation environnementale dans le cadre de la poursuite des activités de l'Écopôle de la SEDA à Chenillé-Champteussé et les Hauts d'Anjou

Monsieur Anthony MARTIN rappelle que le dossier a déjà été présenté lors du dernier bureau de la CLE.

L'Écopôle de la SEDA a mis à jour son dossier pour donner suite à une demande de la préfecture. En effet, les mesures compensatoires (bocage et zones humides) n'étaient pas complètement intégrées au premier dossier et le bureau de la CLE avait, par conséquent, donné un avis négatif.

L'Écopôle de la SEDA, en lien avec le syndicat des basses vallées angevines et la communauté de communes du Vallée Haut Anjou (CC VHA), ont trouvé une exploitation sur la commune du Lion d'Angers (SAGE Oudon) afin de réaliser les mesures de compensations zones humides et bocages.

Il est rappelé que l'Écopôle de la SEDA est implantée au niveau de têtes de bassins versants (Baconne en particulier), milieux très fragiles.

Monsieur Louis MICHEL propose de donner un avis réservé sur le projet, compte tenu de son implantation en tête de bassins versants, mais un accord sur le fait que les mesures compensatoires soient en dehors du SAGE Mayenne.

■ Demande d'autorisation environnementale – ICPE Fromageries PERRAULT à Azé

La fromagerie PERRAULT fait partie des plus gros consommateurs d'eau potable du bassin versant. La démarche SAGE Mayenne EAU CAP 2050 vise, in fine, à évaluer les ressources en eau mobilisables sur le bassin versant et leur partage entre les différents usagers. Par conséquent, il est actuellement difficile de se prononcer sur le volet disponibilité de la ressource en eau face à l'augmentation des besoins de l'industriel.

Monsieur PELLUAU rappelle l'importance de ces industries laitières en lien avec l'élevage en Mayenne.

Monsieur Louis MICHEL propose de donner un avis réservé compte tenu des volumes d'eau potable nécessaires et de leur augmentation annoncée assortis de recommandations sur les mesures d'économies d'eau, les capacités d'épuration et les ruissellements pluviaux ainsi qu'une interrogation sur la destination des déblais éventuels lors de travaux.

Les 2 avis réservés assortis des remarques du bureau de la CLE sur ces dossiers seront transmis par courrier aux préfectures concernées.

*Le Président de la commission locale de l'eau  
du SAGE Mayenne,*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. MICHEL', written over a faint rectangular stamp or grid.

*Louis MICHEL*